

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 40 (1902)
Heft: 38

Artikel: Le poisson-bougie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-199566>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ter, Combernois, de Blonay, Muret, Koch, M^{me} Freemann, M^{me} Frossard, Léchaut, Buenzod, Couvre, Crot, Nestlé, Grand d'Hauteville, Pittet, etc.

La contribution annuelle fut fixée à 3 fr. de Suisse, soit environ 4 fr. 50, actuellement.

Le 5 octobre 1844 le Comité annonçait au Conseil d'Etat la constitution définitive de la Société et son intention d'organiser une exposition pour le printemps de 1845. Le Conseil d'Etat répondit par l'aimable octroi d'un subside de fr. 400 anciens.

La première exposition eut lieu dans le jardin de l'Arc les 11 et 12 juin 1845. Seuls les produits du canton y furent admis. La valeur totale des prix était de 120 fr. suisses. Total des dépenses 151 fr. 50 kreuz.

Voici ce que dit, de cette première exposition, la *Gazette de Lausanne*.

« L'exposition des fleurs et des produits de l'horticulture qui vient d'avoir lieu pour la première fois à Lausanne, est une heureuse innovation qui a pleinement réussi. Un public nombreux et choisi s'est porté à cette charmante exhibition. On a pu admirer les collections de MM. Haldimand, Perdonnet, de M^{me} la générale de la Harpe et de plusieurs campagnes des environs de Lausanne, Vevey, Montreux, etc. Parmi les jardiniers-fleuristes, M. Barraud mérite, sans contredit, la 1^{re} mention. Il a obtenu le 1^{er} prix. »

En 1845, encore, il y eut, en septembre, à l'ancien Casino, une deuxième exposition, avec 100 fr. de prix, 7 médailles et 79 fr. 20 kr. de frais d'installation. Les expositions suivantes furent encore organisées: 2 en 1846, 2 en 1847, 1 en 1848, 1 en 1849, 1 en 1850, 1 en 1851, 1 en 1852, 1 en 1853, 1 en 1854. Toutes ces expositions eurent lieu à Lausanne, à l'exception de celle de 1851, qui se fit à Vevey et pour laquelle M. Couvreu-Micheli avait bien voulu prêter sa belle orangerie.

Dès l'année 1854, la Société vit son activité se ralentir et ses membres diminuer. Le 12 avril une assemblée eut lieu où fut décidée la dissolution. Une somme de fr. 200 fut remise à une société de bienfaisance. Le solde en caisse, fr. 123, le mobilier de la Société, resta à la disposition de la première Société d'horticulture qui pourrait se fonder dans le canton. Ainsi finit la première Société.

L'isolement dans lequel se trouvaient les jardiniers et le manque de communications avec les amateurs fit bien vite sentir le besoin d'une nouvelle société.

Le 29 août 1883, tout en célébrant la Saint-Fiacre, patron des jardiniers, les horticulteurs lausannois se réunirent au café Bel-Air, décidèrent éventuellement la reconstitution de la Société d'horticulture.

Le 13 décembre suivant eut lieu une assemblée à laquelle assistèrent 55 personnes et qui constitua le Comité de la nouvelle Société. Ce Comité fut composé de MM. Florian Robert, Port de Pully; Ch. Grenier, Bussigny; Plan, Henri, à Vevey; Rochat-Vernex, Aubonne; Pittet, Jacques, père; Forney, Louis, horticulteur; Cornu, Louis, à Yverdon; Combernois, à Cour; François Pittet.

La cotisation annuelle fut fixée à 10 fr. pour les amateurs et fr. 6 pour les jardiniers en condition.

L'année suivante, le nombre des membres était déjà de 164.

La première exposition eut lieu du 20 au 23 septembre 1864, à la Halle aux blés, à Lausanne. Elle compta 44 exposants; il fut délivré 35 prix et 5 mentions honorables pour la valeur de 810 fr.

La deuxième exposition eut lieu à Vevey, du 23 au 28 mai 1866.

En 1868 fut décidée la publication d'un bulletin paraissant quatre fois par année. Il paraît actuellement tous les mois.

Les expositions suivantes furent encore organisées: en 1867, à Lausanne; en 1869, à Vevey; en 1872, à Morges; en 1882 à Morges; en 1884, à Vevey; en 1885 et 1888, à Lausanne; en 1891, à Montreux. L'exposition de 1888, la dernière qui eut lieu à Lausanne, fit fr. 27,300 de recettes; les dépenses montèrent à fr. 25,815.

A part les expositions mentionnées ci-dessus, il y a eu chaque année trois ou quatre assemblées expositions, qui, par leur importance, furent en quelque sorte de vraies expositions. A l'assemblée-exposition de St-Prix, en septembre 1893, et à l'occasion du 50^e anniversaire, furent nommés membres honoraires: MM. Viquerat, conseiller d'Etat; G. Auberonnois, Schnetzler, professeur, et Jean Dufour professeur.

En terminant son discours, M. François Pittet promit aux dames que le Comité qui prési-

derait au centenaire de la Société, en 1944, organiserait à leur intention un bal. Ces dames, paraît-il, estiment qu'il n'est pas absolument nécessaire d'attendre jusque-là pour leur offrir ce plaisir si mérité. Le bal du centenaire serait seulement le deuxième de la Société. Contrairement à ce que l'on voit dans d'autres associations, l'on danse peu chez les jardiniers. Est-ce là ce qu'a voulu nous faire sentir l'autre jour un de nos horticulteurs? « Voyez-vous, mon cher monsieur, nous disait-il, aujourd'hui, dans notre métier, on a grand'peine à tourner. »

Le Comité actuel de la Société vaudoise d'horticulture est composé de MM. *Henri Crot*, à Vevey, président; *P. Blanc*, *E. Franney*, *H. Margot*, *E. Paillard*, *C. Dusserre*, *L. Pittet*, *J. Tonduz*, à Lausanne; *Senf*, à Villeneuve; *Brunner*, à la Tour-de-Peilz; *Chambaz*, à Terri-ter; *Dupraz*, à Morges; *S. Bonnard*, à Aubonne; *Bellay* et *Comte*, à Yverdon. Le rédacteur du journal est M. *Louis Bonjour*, horticulteur, à Chamblaines, Lausanne.

Dào Gros dè-Vaud, sti an, lo derrai dzo dai caniculès.

Monchu lo *Conteu*,

Profiton d'on momeint, apri sepà, po vo z'ein-vouyi ci mot dè beliet po bin vo rémachà d'avai balhi, su voultron papai, l'adresse dè iau on paô férè veni ci tant galé armanet patuei, que vint quatro iadzo per an et que ne coté qu'on franc cinquanta.

Yé écrit l'ai ya on part dè teimps, pire su onna carta, quemin quiet yamâvo destra noutron vilho patuei et qu'aré fan dè m'abonna à lào remanet ('). Mè l'an invouyi dè suite.

Lé à pou pri tot lhai. Ora, respet po cliaò que le fan! L'ein a ion (noutron régent vad que satsè bordzai d'ona kemena dè la comtâ dè Nontsati) que dit que lo patuei dè tsî no (lhaizidè cosse, mochatsons et fignolets dè vela l) est la plye balla leingua dào mondo. Se lo veyè, ci monchù qu'a cein marquâ, ne poré pas mé teni dè l'ai chaotâ àô cou et l'ai offrê dè bon tieu ona botolhe dè vilho.

Lé on'hommo cein! Ne tint pas lè païsans rinquié po d'ai grochê bîtes et d'ai gnâgnous. Gadze que se vegnai pé chaotâ l'ai farai pleyézî dè vairé noutrè bi tsamps dè granna et noutrè bî prâ et que ne l'ai tsôdrai rin dè z'inbozallà pè lè z'êtrablyo po guegnî noutrè ballè vatsès et noutrè bi tsévaux. Sarai conteint assebin dè savâi que n'in dai fenns que n'an pas poaire dè sè bourla lè bré àô selaô et que ne mettant min dè metannès po impougni onna fortse àô on rati; et d'ai z'hommo que n'an pas vergogne, non plye, dè portâ d'ai tsaussé dè grîssette et d'ai tsemisès dè taila dè ménadzo. Sè derai, paôtètè: Eh bin, se l'ai avai zu pertot d'ai bravés dzeins quemin din ci Gros-dè-Vaud; lo patuei viquetrai onco d'ai cein-z'ans et nion ne sondzéret à lo tsampâ àô vilho fer, avoué lè tserrî à tserdjù, lè caquelons et lè vilhès cafetiérès; et l'ai aret dein lo mondo moins d'orgoué et dè tsaropiondze et mé dè douyze et dè contintémint.

Grand maci onco millè iadzo, monchu lo *Conteu*, et craidè-mè quantiaò bet

L'ONCLYO JÉREMIE A DJAN-PIERRO.

Pour copie conforme : O. C.

Au bout de la ficelle. — Septembre ramène insensiblement au berçail les citadins privilégiés que l'été avait dispersés aux quatre vents des cieux.

Le cercle des promenades se resserre peu à

(*) Notre correspondant veut parler ici, évidemment, du *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande*, paraissant à Berne (Mallerstrasse, 39) et dont nous avons annoncé, il y a quelque deux mois, l'apparition à nos lecteurs.

petit. La dernière heure sonne des courses lointaines, sur les hauts sommets et sur les glaciers.

C'est maintenant le « voyage autour de chez soi », avec ses découvertes aussi agréables qu'inattendues.

Pour le Lausannois, entr'autres, bien belle encore est la part qui lui reste, rien que dans les environs immédiats de sa pittoresque cité: aujourd'hui, surtout, que chemins de fer, bateaux, funiculaires et tramways rayonnent dans toutes les directions.

Au sein des forêts superbes qui couronnent le front du Jorat ou sur les rives du lac, aux harmonieux contours, l'automne a des charmes infinis, d'une poésie indicible.

On se presse au théâtre, en pleine canicule, et l'on y paie au prix de l'or le plaisir — très naturel, sans doute — d'applaudir, au passage, quelque célébrité artistique, et l'on ne songe guère à s'accorder l'inexprimable spectacle d'un coucher de soleil, vu du Signal ou du quai d'Ouchy, alors que, pour cela, il n'en coûte qu'un billet de funiculaire, vingt-cinq ou trente centimes, au plus.

Ah! nous sommes bien toujours les mêmes!!

Le poisson-bougie.

Il existe, paraît-il, dans la plupart des rivières du Canada, un petit poisson qui ressemble assez au vengeron du Léman, et dont la chair est si riche en principes huileux que les habitants s'en servent à la place de chandelle ou de bougie.

Voici comment ils procèdent:

Après l'avoir fait sécher, il suffit d'enlever la peau et la tête, et de fixer l'animal dans un bougeoir ordinaire. On allume par la queue, et le poisson brûle jusqu'au bout, en donnant une belle flamme jaune-rouge, un peu fuligineuse, mais très claire.

Dans les villages canadiens, il y a beaucoup de maisons qui ne sont pas éclairées autrement.

Le journal de pisciculture, auquel nous empruntons ces renseignements, ne donne, malheureusement, aucune adresse de marchand de poissons-bougies. Ceux des lecteurs du *Conteur* qui sont les abonnés d'une compagnie d'éclairage électrique, et qui ont eu à patir des interruptions de courant, déploreraient avec nous cette lacune.

Les Sarazins.

M. Louis Dupraz, bibliothécaire cantonal, communique à l'*Educateur* l'ordonnance suivante rendue par Leurs Excellences de Berne le 5 avril 1704:

« Ayant appris qu'une troupe de Sarazins et de Payens (gens adonnés au vol et qui sont extrêmement à charge aux habitants du pays où ils se glissent) s'est jettée et vague çà et là riens nos terres, voilà pourquoi nous avons trouvé bon d'ordonner que si souvent que l'on rencontreroit de cette sorte de gens, la commune qui en seroit la plus proche devra faire sonner le tocsin pour les saisir et pour cet effet, détacher des personnes armées afin de les aller chercher et au cas que l'on les attrape, les faire conduire au plus proche Baillif, lequel aura ordre de les faire raser tous par le maître écorcheur et ensuite faire fouetter publiquement les plus forts d'entr'eux, soit hommes ou femmes, à la vue même des autres que l'on fera marcher à leur côté, après quoi on les fera mener tous ensemble sur les frontières. »

La rédaction: J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.